



LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES POLE ORGANISATION-EMPLOI-COMPETENCES

VOUS INFORME

AVIS DE VACANCE DE POSTE **Direction Des Ressources Humaines** **Médecin de prévention(h/f)** **Réf : 19-103**

Le Médecin de Prévention assure le suivi médical des agents, ainsi que certaines actions en milieu de travail.

Elle ou Il a pour « mission d'éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents... ».

Elle ou Il exerce son activité médicale, en toute indépendance et dans le respect des dispositions du code de déontologie médicale et du code de la santé publique. Il est également stipulé que le médecin de prévention agit dans l'intérêt exclusif de la santé et de la sécurité des agents dont il assure la surveillance médicale.

Elle ou Il consacre, en plus des examens médicaux individuels, du temps au sein de la collectivité en vue de connaître les activités qui y sont réalisées, de voir les conditions de travail.

MISSIONS

- Améliorer les conditions de vie et de travail.
- Assurer le bien-être des agents.
- Assurer les visites médicales et l'hygiène générale dans les locaux.
- Adapter les postes, les techniques et les rythmes de travail à la physiologie humaine.
- Assurer la protection contre divers risques, notamment les nuisances, les accidents de service ou maladie professionnelle.
- Procéder à un examen clinique précis.
- Demander des analyses complémentaires.
- Orienter vers un confrère généraliste ou spécialiste
- Apporter des conseils personnalisés (reconnaissance RQTH par exemple, orientation vers le comité médical pour un congé longue maladie/durée, orientation vers un médecin spécialiste, etc...)

ACTIVITES

- Assurer la sécurité, la santé au travail et le bien-être au travail.
- Assurer les visites médicales, hors actes de stagiairisations ou expertise.
- Contribuer, par ses avis, à l'assistance dans les mesures d'aménagement de poste, de reclassement de poste ou de demande aux instances spécialisées sur l'aptitude physique des agents.
- Former et informer les agents ainsi que les services sur ces mesures.
- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services,
- L'hygiène générale des locaux,



LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES POLE ORGANISATION-EMPLOI-COMPETENCES

VOUS INFORME

- l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine,
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accident de service ou de maladie,
- l'information sanitaire,
- Les campagnes de prévention dans le champ professionnel ou en matière de santé publique.

Ces dispositions se traduisent par des visites de sites, des actions de sensibilisation aux risques, des analyses de postes, l'analyse de retours d'examens complémentaires...

Outre les actions d'information et de formation relatives à la prévention et au secourisme qui sont des actions complémentaires en milieu de travail, le médecin de prévention siège de plein droit aux réunions du Comité Technique (CT) ou au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) avec voix consultative.

PROFIL

- Docteur.e en médecine inscrit.e à l'ordre des médecins

CADRE STATUTAIRE

Temps non complet 40%

Merci d'adresser votre candidature **avant le 30 août 2021** à :

Monsieur le Maire
service.recrutement@ville-bagnolet.fr